

# Mise à jour du règlement de fonctionnement des inscriptions aux services périscolaires et restauration

*Ce document annule et remplace les modalités d'inscriptions du fascicule de rentrée.*

## RESERVATION ACCUEIL PERISCOLAIRE, ETUDE, TAP, MERCREDI

- Les inscriptions à l'accueil périscolaire et à l'étude s'effectuent sur le portail familles **avant le jeudi soir 23h30 de la semaine qui précède.**
- Les inscriptions en TAP s'effectuent à la période (entre chaque vacances scolaires). Un formulaire papier est distribué dans les cahiers de liaison deux semaines avant les vacances, dans lequel il faut indiquer l'activité choisie. En parallèle, inscription TAP obligatoire sur le portail familles
- Les inscriptions pour l'ALSH du mercredi après-midi et pour l'accueil périscolaire du mercredi midi (12h à 12h30) s'effectuent sur le portail familles **avant le mercredi soir 23h30 de la semaine qui précède.**

## RESERVATION RESTAURANT SCOLAIRE

- Les inscriptions au restaurant scolaire s'effectuent via le portail familles.
- L'inscription et la modification sont possibles **du lundi au jeudi soir 23h30 de la semaine qui précède** la demande.
- **Les inscriptions en dehors de ces délais ou les oublis d'inscription entraîneront une majoration d'1 € par repas**

## REGLEMENT

Les unités périscolaires et les repas sont facturés mensuellement.  
Les moyens de paiement à votre disposition :

- Prélèvement bancaire (pour pouvoir bénéficier du prélèvement, une autorisation de prélèvement et un RIB devront être fournis)
- Chèque
- Numéraire (rendez-vous obligatoire avec la régisseuse avant le 15 du mois)

En cas de familles avec des parents séparés, un seul parent est facturé. Nous n'acceptons qu'un seul dossier. Merci de nous fournir les documents (attestation quotient familial, autorisation prélèvement, RIB) au nom du parent concerné.



## MODIFICATION - ANNULATION - ABSENCE RESTAURANT SCOLAIRE

- Inscription d'un enfant au restaurant scolaire en cours d'année possible. Modification de l'inscription :
- sur le portail familles **avant le jeudi jusqu'à 23h30 de la semaine qui précède l'inscription**
- En cas d'absence exceptionnelle (maladie), merci de prévenir le restaurant scolaire le jour même par mail à [cantine@saintlambertlapotherie.fr](mailto:cantine@saintlambertlapotherie.fr) ou par téléphone au 02 41 77 58 65, le plus tôt possible en indiquant si possible la durée de l'absence. Le premier jour, le repas sera facturé et les jours suivants si aucun justificatif n'est fourni.
- En cas d'absence occasionnée par un évènement imprévu (grève, intempérie...), le repas ne sera pas facturé.

## MODIFICATION - ANNULATION - ABSENCE ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Toute absence doit être signalée au plus tôt si votre enfant est inscrit à un ou plusieurs services périscolaires (accueil périscolaire, TAP, étude, ALSH mercredi) ou en envoyant un mail à [periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr) ou en appelant l'accueil périscolaire au 02 41 77 54 80
- Attention, en cas d'abus, d'absences répétées et non signalées, la commune se laisse le droit de facturer les activités non consommées.

***Le dépassement de l'horaire de fermeture (après 18h30) entraîne une surfacturation à raison de 3 unités par tranche de 15 minutes de retard.***

### Coordonnées informations, réservations, annulations, changements, facturation...

#### **Accueil périscolaire :**

[periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr)

02 41 77 54 80

#### **Restaurant scolaire :**

[cantine@saintlambertlapotherie.fr](mailto:cantine@saintlambertlapotherie.fr)

02 41 77 58 65

#### **Questions facturation :**

[facturation@saintlambertlapotherie.fr](mailto:facturation@saintlambertlapotherie.fr)

#### **Lien portail familles :**

<https://www.kanopy.city/49-saintlambertlapotherie/Portail.enfance/Authentification.html>